

Bureau Exécutif FFVoile : 18 octobre 2012

Relevé de décisions

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, D TINCELIN, H BACCHINI, JP CHURET, J KERHOAS, N PEBEREL, C PEYRAS, E MARLIOT, P GOUARD, JC COUR, MT LANNUZEL JOURDAS, JL DENECHAU, JP LOSTIS, B BONNEAU, J CATHELIN, O BOVYN, P DELHAYE, M BOUVET, H GIRAUD, S LASSEAUX, B DAVID, O CLERMONT, E COQUEREL

1	VIE FEDERALE
1.1	Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 11 septembre 2012
Décision 1	► Le Bureau Exécutif valide le relevé de décision du BE du 11 septembre 2012
1.2	Situation des licences 2012
	▷ Le Bureau Exécutif prend connaissance de la situation des licences au 15/10/2012 comparé au 15/10/2011 :
	+ 0,7 % chez les jeunes (+ 148 licences clubs) - 1,7% chez les adultes (- 1047 licences clubs)
	Mais également les évolutions par titre comparées aux prévisions du Budget voté en l'Assemblée Générale :
	- 146 licences clubs chez les jeunes - 1170 licences clubs chez les adultes - 620 Temporaires 4 jours - 2615 Temporaires 1 jour
1.3	Révision du budget 2012
Info	Le contexte économique a des impacts sur l'activité dans les clubs ou encore sur la participation à de grandes épreuves et par conséquent sur l'évolution des licences. Les effets « crise » sur le long terme, qu'il s'agira encore de mesurer précisément, seront à anticiper dans la construction des futurs budgets même si la situation financière de la FFVoile permet aujourd'hui d'absorber ces chocs. Les marges de manœuvre devraient néanmoins être plus réduites dans les investissements futurs à engager.
Décision 2 Vote CA	► Le Bureau Exécutif valide les éléments de révision du Budget 2012 proposés à l'approbation du prochain CA.
Info	En outre, le trésorier rappelle l'échéancier à respecter formellement pour la transmission à la comptabilité des BAP « frais de missions » (le 10/12/2012) et les frais à payer 2012 accompagnés des justificatifs (le 09/01/2013).
1.4	Point d'étape Awoo
	Trois questions sont mises au débat du Bureau Exécutif :
	1- Quel modèle économique (tarifications) à appliquer pour le module d'inscription aux régates ? peut-il se prendre seul sans avoir adhéré à la plateforme et avec quel type de tarification différenciée ?
Décision 3	► Le Bureau Exécutif donne délégation au Président et au Trésorier pour déterminer le modèle économique le plus approprié pour le module d'inscription aux régates en souhaitant si possible appliquer un tarif peu élevé pour les régates de grade 5, mettre en place une période de gratuité pour permettre aux structures de tester le module et obtenir un tarif remisé pour les

	structures ayant déjà adhéré à AwoO.
	2-Le développement supplémentaire pour le module adhésion notamment pour permettre la prise de licence sur l'année N+1.
Décision 4	► Le Bureau Exécutif valide le principe du développement supplémentaire pour le module adhésion et donne délégation au Président et au Trésorier pour en valider le coût.
	3- les modules déjà validés par le BE et développés par Partner Talent peuvent nécessiter une grande réactivité pour mettre en place des ajustements dépassant les budgets initiaux.
Décision 5	► Le Bureau Exécutif donne délégation au Président et au Trésorier pour décider des ajustements/développements nécessaires des modules existants ainsi que les coûts qui y sont liés
Info	Par ailleurs, présentation d'un projet de plaquette d'information sur le e-commerce. Il est demandé que le projet soit retravaillé en le complétant et le simplifiant.
1.5	Priorités informatiques
Décision 6	► le Bureau Exécutif valide l'ensemble des priorités informatiques présentées (annexe 1).
Info	Il est à noter une demande complémentaire de création d'un calendrier des formations à la fois national et régional. Le coût estimé entre 5000 et 6000 € sera pris sur le budget du département développement ou sur celui de la mission formation avec appel à un prestataire extérieur.
1.6	Evolution des licences par Ligue
Info	▷ Pour faire suite à la demande formulée par le Bureau Exécutif de septembre 2012, le tableau d'évolution des licences par Ligue entre 2006 et 2011 a été complété des informations d'évolution d'année en année sur l'ensemble de la période. Par ailleurs, un rapprochement entre le nombre de coureurs classés au Classement Régional Individuel Fédéral et le nombre de licenciés a été opéré et représente un indicateur intéressant de la bonne pratique compétitive de proximité et un vecteur de progression du nombre de licenciés pour une ligue. Le Bureau Exécutif prend connaissance du tableau mis à jour et des éléments de réflexion sur le rapport du classement régional et du nombre de licenciés dans la ligue et souhaite pouvoir le diffuser vers les ligues.
1.7	Point sur le Conseil des Ligues
Info	Il est précisé que la présence des membres titulaires et invités du Bureau Exécutif aux réunions du Conseil des Ligues sera uniquement sollicitée en fonction des besoins et des sujets traités. ▷ Le Bureau Exécutif prend acte de l'ordre du jour et des sujets du prochain Conseil des Ligues du 20 octobre 2012.
1.8	Point d'avancement sur la charte graphique
	▷ Conformément à la demande formulée par le Bureau Exécutif de septembre 2012, l'agence de communication Leroy Tremblot et le comité de pilotage interne ont continué le travail sur la charte graphique et ses déclinaisons. Ont été en particulier travaillées les premières applications pour les entêtes de lettres et de cartes de visite, le banderolage terrain, les déclinaisons par familles et produits (Equipe de France, Bleuets, Equipe de France funboard, labels...) mais aussi pour les Ligues, CDV, Championnats de France et Open de France, le logo type FFVoile Evènement, les moniteurs et arbitres....D'autres déclinaisons seront réfléchies en particulier pour les entraîneurs et les clubs. Une interrogation existe sur le logo Osiris
1.9	Top Clubs 2012
	Le Top Clubs 2012 se déroulera pour la seconde année consécutive sur la scène du Nautic à la Porte de Versailles. Si la cérémonie a connu un fort succès l'an dernier, il apparaît néanmoins nécessaire de lui donner plus de rythme. Il est par ailleurs proposé un règlement pour la désignation du club de l'année.

<p>Décision 7</p>	<p>► Le Bureau Exécutif approuve le règlement pour la désignation du club de l'année (annexe 2) et approuve la proposition de tirer au sort en première partie de cérémonie les 10 membres de clubs récompensés et faire l'annonce à la fin du Top Clubs.</p> <p>Pour les autres mesures éventuelles applicables au déroulement de la cérémonie, le BE donne délégation au Président et Secrétaire général pour les entériner ou non</p>
<p>1.10</p> <p>Info et Décision 8</p>	<p>Salon Nautique</p> <p>Point d'information sur l'avancement de l'organisation de la présence de la FFVoile au Nautic. Il est décidé que le stand sera habillé aux couleurs du nouveau logo et qu'un emplacement sera réservé au TFV.</p>
<p>1.11</p> <p>Décision 9</p>	<p>Assemblée Générale électorale</p> <p>1/ Le BE donne son accord pour le choix de la société LECMATIC qui procédera au dépouillement électronique des bulletins de vote pour l'élection au CA</p>
<p>Décision 10</p>	<p>2/Le BE confirme le choix de Vérane STEFANI comme Scrutateur Général notamment pour la prochaine AG électorale</p>
<p>2</p>	<p>DEVELOPPEMENT</p>
<p>2.1</p>	<p>Pré-bilan de la saison 2012</p> <p>Un premier bilan de la saison 2012 est présenté suite en particulier aux retours et échanges lors du Comité de Pilotage développement organisé à la FFVoile les 3 et 4 octobre 2012. 16 Ligues étaient représentées.</p> <p>La première partie de la saison a été plutôt difficile mais a été rattrapée par un bon fonctionnement des structures pendant la période estivale. Il est à noter également une évolution tendant à une municipalisation croissante du réseau et en particulier des Ecoles de Voile tandis que le Club continue à perdurer sous sa forme associative originelle.</p>
<p>2.2</p>	<p>Premiers retours sur la saisie en ligne des Passeports Voile</p> <p>Les 1ers retours laissent apparaître un bon taux de réussite de la saisie en ligne des PVR dès la 1^{ère} année</p>
<p>2.3</p>	<p>Résolution sur le DESJEPS Voile</p> <p>Le DESJEPS mention « performance sportive » option voile crée en 2008 est destiné à remplacer le BEES 2^{ème} degré option voile (derniers diplômés délivrés en 2011). Depuis son lancement, les candidats à la formation du DESJEPS Voile sont très peu nombreux tout comme le nombre de diplômés. Constat est fait que pour toutes les disciplines une équivalence directe BEES2 et DESJEPS existe, sauf pour la voile.</p> <p>Une équivalence de droit entre les deux diplômes serait légitime. La situation de décalage actuelle avec les autres sports risque de pénaliser nos professionnels et de laisser penser qu'ils sont moins qualifiés ou moins compétents que ceux des autres fédérations.</p> <p>Une modification du texte de l'article 8 de l'Arrêté du 1er juillet 2008 du Ministère des Sports portant création de la mention « voile » du DESJEPS spécialité « performance sportive » serait souhaitable.</p>
<p>Décision 11</p>	<p>► Le Bureau Exécutif valide le projet de demande d'évolution du texte et le principe de solliciter le Ministère des Sports pour demander une nouvelle rédaction de l'article 8 : « Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du deuxième degré, option « voile », est équivalent au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive », mention « voile ».</p> <p>2.4</p> <p>Point d'information sur le courrier de la DDTM 56 sur la réglementation des sorties en mer</p>

<p>Info</p>	<p>Par courrier en date du 18 juillet 2012 adressé à la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale du Morbihan, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Morbihan fait état, après plusieurs contrôles menés, « d'une absence de connaissance et donc de respect de la réglementation maritime » durant certaines activités de sorties en mer (classes de mer ou sorties pédagogiques) programmées par les établissements scolaires.</p> <p>Il souhaite rappeler que « pour les sorties en navires à moteur, quel que soit le prestataire (association, centres de vacances, école de voile, ostréiculteur ou armement passager), et quelle que soit la navigation envisagée (éloignée ou à proximité des côtes), le pilote du navire doit être titulaire, à minima, d'un brevet de capitaine 200 UMS, attestant de ses compétences maritimes ».</p> <p>▷ Après débat, il convenu d'interroger la Direction des Affaires Maritimes pour connaître sa position sur la lecture faite par la DDTM du Morbihan de la réglementation maritime applicable aux activités visées et pour lesquelles la FFVoile et ces centres nautiques sont directement concernés. Il est convenu par ailleurs d'alerter le Ministère des Sports sur cette problématique qui peut engendrer des conséquences fâcheuses pour le développement de nos activités.</p>
<p>3</p>	<p>VOILE LEGERE</p>
<p>3.1</p>	<p>Championnats de France</p>
<p>3.1.1</p>	<p>Présentation des dernières évolutions des Championnats de France à partir de 2013</p>
<p>Décision 12 Vote CA</p>	<p>► Le Bureau Exécutif valide les dernières évolutions présentées des Championnats de France à partir de 2013 qui seront soumises au vote du prochain CA.</p>
<p>3.1.1.1</p>	<p>Evolution des Championnats de France Jeunes</p>
<p>Décision 13 Vote CA</p>	<p>► Le Bureau Exécutif entérine pour les Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2013 les critères d'admissibilité, les titres décernés ainsi que le dispositif de sélection des coureurs (y compris l'attribution des places sur quota et invitations) tels que définis dans l'annexe 3. Cette soumission devra être proposée au vote du CA</p>
<p>3.1.1.2</p>	<p>Règlement et convention des Championnats de France Promotion Voile Légère</p>
<p>Décision 14 Vote CA</p>	<p>► Le Bureau Exécutif entérine le règlement et la convention type pour l'attribution des Championnats de France Promotion à partir de 2013 (annexe 4). Cette soumission devra être soumise au vote du CA</p>
<p>3.1.1.3</p>	<p>Règlement du Championnat de France des Clubs Voile Légère et Habitable</p>
<p>Décision 15 Vote CA</p>	<p>► Le Bureau Exécutif entérine le règlement du Championnat de France des Clubs Voile Légère et Habitable à partir de 2013. Cette soumission devra être soumise au vote du CA</p>
<p>3.1.2</p>	<p>Dates et attribution des Championnats de France et Open de France pour 2013</p>
<p>Décision 16</p>	<p>Le Bureau Exécutif entérine les dates des Championnats de France Jeunes, Promotion (partiel) et Open de France en 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Championnat de France Promotion Voile Radiocommandée Classe M du 5 au 8 mai – Championnat de France Promotion Voile Radiocommandée Classe 1m du 9 au 12 mai – Championnat de France Promotion Flotte Collective Dériveur Double du 8 au 12 mai – Championnat de France Promotion Intersérie Dériveur du 8 au 12 mai – Championnat de France Promotion Intersérie Catamaran du 28 avril au 1^{er} mai – Championnat de France Minimes Solitaire, Equipage, Glisse, Flotte Collective du 6 au 11 juillet – Open de France du 5 au 10 août – Championnat de France Espoirs Glisse du 17 au 23 août – Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage du 24 au 30 août – Championnat de France Espoirs Extrême Glisse du 24 au 30 août

	<p>– Championnat de France Handivalide Miniji du 26 au 30 août</p> <p>Le Bureau Exécutif entérine l’attribution pour 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le Championnat de France Minimes au Comité Départemental de Voile du Morbihan sur le plan d’eau de St Pierre de Quiberon (ENVSN) – Les Championnats de France Espoirs Glisse et Espoirs Solitaire Equipage au Cercle de Voile de Martigues qui s’engage pour 2013 et pour 2014 – Le Championnat de France Espoirs Extrême Glisse au Comité Département de Voile de l’Aude en collaboration avec la Société Nautique de Narbonne – Les Championnat de France Promotion Flotte Collective Dériveur Double et Championnat de France Promotion Intersérie Dériveur au Comité Départemental de Voile de la Savoie en collaboration avec le CNV Aix les Bains et le YC Chambéry le Bourget du Lac – Le Championnat de France Promotion Intersérie Catamaran au Yacht Club de Carnac sur l’épreuve Eurocat – Les Championnats de France Promotion Radiocommandée Classe 1m et Classe M au Cercle de Voile de Valenciennes – L’Open de France au Centre Nautique Biscarrosse Olympique, reconduction de l’édition 2012 – Le Championnat de France Promotion Handivalide Miniji au Club Nautique Alpin Serre Ponçon <p>Cette soumission sera donnée pour info au CA</p> <p>3.2 Championnat du Monde Jeunes ISAF et Championnat d’Europe Jeunes EUROSAF</p> <p>3.2.1 Règlement de sélection pour 2013</p> <p>► Le Bureau Exécutif entérine le règlement de sélection au Championnat du Monde Jeunes ISAF et du Championnat d’Europe Jeunes EUROSAF pour 2013 (annexe 5), qui sera soumis à l’approbation du CA de la FFVoile.</p> <p>3.2.2 Présentation des statistiques jeunes à l’international sur les quatre années précédentes</p> <p>Info ▷ Le Bureau Exécutif prend connaissance du bilan chiffré de l’Olympiade présenté pour l’Equipe de France Jeunes « les bleuets » sur les épreuves internationales. L’analyse de ces statistiques sera à présenter à un prochain BE</p> <p>3.2.3 Résultats des Jeunes à l’international en 2012</p> <p>Info ▷ Le Bureau Exécutif prend connaissance des résultats 2012 de l’Equipe de France Jeunes « les bleuets » sur les Championnats du Monde Jeunes ISAF, Championnats d’Europe Jeunes EUROSAF ainsi que sur les Championnats du Monde et d’Europe pour les séries 420, 29er, Laser Radial, HC16, Slalom 42 et RS:X 8.5.</p> <p>3.3 Evolution des tranches d’âges pour la pratique en voile légère</p> <p>▷ Le Bureau Exécutif prend connaissance du résultat des travaux de la Commission Médicale sur l’évolution des tranches d’âges pour la pratique en voile légère, en particulier pour le Championnat de France de Voile Espoirs à partir de 2013. Après débat au sein de la Commission, il a pu notamment être mis en évidence les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Après l’étude de 250 demandes de sur classement, le développement staturo-pondéral des jeunes pratiquants est de plus en plus précoce, → Aucun sur classement n’a été refusé pour des raisons médicales. <p>A l’issue du débat, les membres de la Commission Médicale présents ont émis un avis favorable unanime sur le projet d’évolution des tranches d’âges pour la pratique en voile légère présenté par le Département Voile Légère de la FFVoile. Cette évolution fait disparaître les demandes de sur classement. Les membres de la Commission Médicale ont souhaité également attirer l’attention sur l’importance de mettre en place des actions de prévention vers la population de nos jeunes compétiteurs, de leurs parents et de leur encadrement.</p> <p>Décision 18 Vote CA</p> <p>Le BE se prononce favorablement sur la suppression des sur classements. Le CA se prononcera sur cette suppression</p>
--	---

4	HABITABLE																																																	
4.1	Investissement catamaran en Languedoc Roussillon																																																	
Info	Afin de permettre aux barreaux et skippers français de s'entraîner en vue de leur participation au circuit AC45 puis à la Coupe de l'America en AC72, il est envisagé d'acquérir quatre KL 25, support du Trophée Clairefontaine à la Grande Motte et appartenant à SAILINGONE, organisateur de l'épreuve. Suite à un rendez-vous entre le Président de la FFVoile et le Président de la Région Languedoc Roussillon, une subvention de la Région à hauteur de 80 % du coût total de l'investissement de 160 000 € pourrait être accordée. Resterait à la charge de la FFVoile les 20 % restant soit 32 000 €.																																																	
Décision 19	► Le Bureau Exécutif donne son accord sur cet investissement de 32 K€ à la charge de la FFVoile qui sera pris sur le budget Match Racing de la CO																																																	
4.2	Règlement du Championnat de France Promotion Monotypes Habitables 2013 à 2016																																																	
Décision 20	► Le Bureau Exécutif approuve la nouvelle appellation de « Championnat de France Promotion Monotypes Habitables » et le règlement du Championnat.																																																	
Vote CA	Le règlement sera soumis au vote du prochain CA																																																	
4.3	Règlement du Championnat de France Promotion Interséries Croiseurs Légers 2013 à 206																																																	
Décision 21	► Le Bureau Exécutif approuve la nouvelle appellation de « Championnat de France Promotion Interséries Croiseurs légers » et le règlement du Championnat de France.																																																	
Vote CA	Le règlement sera soumis au vote du prochain CA																																																	
4.4	Tarification des Championnats de France Habitables																																																	
Décision 22	► Le Bureau Exécutif valide la proposition de tarification ci-dessous pour les Championnats de France promotion Interséries Croiseurs Légers, Championnats de France promotion Monotypes Habitables et Championnats de France Jeunes Solitaire Equipages Flotte Collective Habitable.																																																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Chpts de France</th> <th>Frais Inscription 2012</th> <th>Frais Hors délai 2012</th> <th>Proposition de Frais d'inscription 2013 et Suivants</th> <th>Proposition de Frais d'inscription Hors délai 2013 et suivants</th> <th>% augmentation</th> <th>Arguments</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CFP Intersérie Croiseur Léger</td> <td>120 € 160 €</td> <td></td> <td>(-) de 6m : 140 € 6m et + : 180 €</td> <td>260 € 210 €</td> <td>14,30% 12,5%</td> <td>Pas d'augmentation depuis 2010. Demande du club organisateur (SRR). Grutage inclus et CFPICL plus long en 2013 (une journée supplémentaire).</td> </tr> <tr> <td>CFP Match Racing Open</td> <td>430 €</td> <td>/</td> <td>430 €</td> <td>/</td> <td>0</td> <td>Pas d'augmentation</td> </tr> <tr> <td>CF Match Racing Espoirs</td> <td>330 €</td> <td>/</td> <td>330 €</td> <td>/</td> <td>0</td> <td>Pas d'augmentation</td> </tr> <tr> <td>CFP Match Racing Féminin</td> <td>330 €</td> <td>/</td> <td>330 €</td> <td>/</td> <td>0</td> <td>Pas d'augmentation</td> </tr> <tr> <td>CFP Monotypes Habitables</td> <td>6m et + : 250 € (-) de 6m : 185 €</td> <td>330 € 265 €</td> <td>6m et + : 270 € (-) de 6m : 200 €</td> <td>350 € 280 €</td> <td>8% 7,5 %</td> <td>Augmentation nécessaire pour maintenir le niveau de la prestation proposée par l'Ecole Navale (hébergement, grutage et restauration)</td> </tr> <tr> <td>CF Espoirs Solitaire Equipages Flotte Collective</td> <td>950 €</td> <td>1030 €</td> <td>1150 €</td> <td>1230 €</td> <td>17,40%</td> <td>Augmentation proposée pour aider financièrement l'organisateur à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la flotte collective Habitable.</td> </tr> </tbody> </table>	Chpts de France	Frais Inscription 2012	Frais Hors délai 2012	Proposition de Frais d'inscription 2013 et Suivants	Proposition de Frais d'inscription Hors délai 2013 et suivants	% augmentation	Arguments	CFP Intersérie Croiseur Léger	120 € 160 €		(-) de 6m : 140 € 6m et + : 180 €	260 € 210 €	14,30% 12,5%	Pas d'augmentation depuis 2010. Demande du club organisateur (SRR). Grutage inclus et CFPICL plus long en 2013 (une journée supplémentaire).	CFP Match Racing Open	430 €	/	430 €	/	0	Pas d'augmentation	CF Match Racing Espoirs	330 €	/	330 €	/	0	Pas d'augmentation	CFP Match Racing Féminin	330 €	/	330 €	/	0	Pas d'augmentation	CFP Monotypes Habitables	6m et + : 250 € (-) de 6m : 185 €	330 € 265 €	6m et + : 270 € (-) de 6m : 200 €	350 € 280 €	8% 7,5 %	Augmentation nécessaire pour maintenir le niveau de la prestation proposée par l'Ecole Navale (hébergement, grutage et restauration)	CF Espoirs Solitaire Equipages Flotte Collective	950 €	1030 €	1150 €	1230 €	17,40%	Augmentation proposée pour aider financièrement l'organisateur à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la flotte collective Habitable.
Chpts de France	Frais Inscription 2012	Frais Hors délai 2012	Proposition de Frais d'inscription 2013 et Suivants	Proposition de Frais d'inscription Hors délai 2013 et suivants	% augmentation	Arguments																																												
CFP Intersérie Croiseur Léger	120 € 160 €		(-) de 6m : 140 € 6m et + : 180 €	260 € 210 €	14,30% 12,5%	Pas d'augmentation depuis 2010. Demande du club organisateur (SRR). Grutage inclus et CFPICL plus long en 2013 (une journée supplémentaire).																																												
CFP Match Racing Open	430 €	/	430 €	/	0	Pas d'augmentation																																												
CF Match Racing Espoirs	330 €	/	330 €	/	0	Pas d'augmentation																																												
CFP Match Racing Féminin	330 €	/	330 €	/	0	Pas d'augmentation																																												
CFP Monotypes Habitables	6m et + : 250 € (-) de 6m : 185 €	330 € 265 €	6m et + : 270 € (-) de 6m : 200 €	350 € 280 €	8% 7,5 %	Augmentation nécessaire pour maintenir le niveau de la prestation proposée par l'Ecole Navale (hébergement, grutage et restauration)																																												
CF Espoirs Solitaire Equipages Flotte Collective	950 €	1030 €	1150 €	1230 €	17,40%	Augmentation proposée pour aider financièrement l'organisateur à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la flotte collective Habitable.																																												
4.5	Championnat de France Promotion Course au Large en solitaire mini 6.50																																																	
Décision 23	► Le Bureau Exécutif approuve la nouvelle appellation du « Championnat de France Promotion Course au Large en solitaire mini 6.50 »																																																	
4.6	Championnat de France Match Racing Féminin 2013 : choix de l'organisateur																																																	
Décision 24	► Le Bureau Exécutif décide d'attribuer le championnat de France de Voile Match Racing Féminin 2013 au Sport Nautique de Saint Quay Portrieux																																																	
4.7	Panerai Transat Classique : cas Blue Peter																																																	
Décision 25	► Le BE approuve la proposition de l'organisateur de la Transat Classique d'imposer au chef de bord et à l'équipage du bateau « Blue Peter », et ce afin de satisfaire de la manière la plus efficace possible aux exigences des dispositions de l'article 3.14 des RSO, les mesures de sécurité suivantes :																																																	

	<ul style="list-style-type: none"> → Port du harnais et VFI (Vêtement de Flottabilité Intégré) obligatoire la nuit, de l'heure de coucher du soleil à l'heure de lever du soleil → Port du harnais et VFI (Vêtement de Flottabilité Intégré) obligatoire dès que le vent est supérieur à 15 nœuds ou vague/houle supérieure à 1.5 mètres → Port du harnais et VFI (Vêtement de Flottabilité Intégré) obligatoire systématique pour toute manœuvre hors du cockpit quelles que soient les conditions → Equipement de chaque équipier de système individuel de recherche en mer (plb) → Mise en place et utilisation des lignes de vie supplémentaires adaptées au bateau (réglages et utilisation des longes de harnais adaptés aux lignes de vie) <p>► Le BE confie au département habitable et à la Commission Sécurité le soin d'étudier l'opportunité de l'utilisation des RSO pour les navires de plaisance traditionnelle.</p>
5	DIRECTION TECHNIQUE / HAUT NIVEAU
5.1	Attribution des primes d'encadrement pour les JO de Londres 2012
Décision 26	<p>► Le Bureau Exécutif valide le versement et le montant des primes d'encadrement pour les JO de Londres 2012 attribuées par l'Etat (aux entraîneurs des médaillés olympiques) aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → François LE CASTREC : 3500 € → Paul IACHKINE : 1000 € → Richard OUVRARD : 1000 € → Alain CHAMPY : 1000 €
6	FORMATION
6.1	Formation Awoo
	<p>Le réseau des clubs adhérents à la plateforme Awoo se développe. L'année 2013 se révèle déterminante pour doubler l'adhésion au dispositif. La formation initiale d'une journée reste toujours importante et très conseillée pour les primo-arrivants.</p>
Décision 27	<p>► Le Bureau Exécutif en connaissance du coût des journées de formation relative à la plateforme Awoo, valide le principe d'une participation des clubs bénéficiaire à compter de mai 2013. Le montant de cette participation est fixé à 100 €.</p> <p>Le coût restant à la FFVoile pour les 15 sessions programmées sur 2013 est de 13 750 €.</p>
6.2	Actualité de la demande de renouvellement du CQP AMV
	<p>▷ Le Bureau Exécutif prend connaissance de la note d'opportunité de la FFVoile pour le renouvellement du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'assistant moniteur de voile (AMV) et de la délibération du 4 octobre 2012 de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la branche du sport (CPNEF Sport) portant renouvellement et règlement de ce certificat.</p>
7	CCA
7.1	Liste des épreuves à convention d'arbitrage 2013
Décision 28	<p>► Le Bureau Exécutif valide la liste suivante, non exhaustive, d'épreuves soumises à convention d'arbitrage pour l'année 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 900 NAUTIQUES DE ST TROPEZ - (mars) - NORMANDY CHANNEL RACE (mars) - TRANSAT BENODET – LA MARTINIQUE (avril) - VOILES DE ST BARTH (avril) - GRAND PRIX GUYADER (fin avril) - SOLITAIRE DU FIGARO (juin) - TOUR DE FRANCE A LA VOILE (juin/juillet) - GENERALI SOLO (septembre) - TOUR DE BRETAGNE (septembre)

	<ul style="list-style-type: none"> - TROPHEE CLAIREFONTAINE (septembre) - MED RACE (septembre) - TRANSAT JACQUES VABRE (septembre/octobre) - MINI TRANSAT (octobre)
7.2	Utilisation des armes à feu pour les signaux sonores
Décision 29	<p>► Le Bureau Exécutif valide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rédaction d'une directive de la Commission Centrale d'Arbitrage (texte à venir) pour interdire l'usage des armes à feu pour effectuer les signaux sonores pendant les compétitions de moins de 30 bateaux ou nécessitant une ligne de départ de moins de 0,1 Mn (environ 180 mètres) - la rédaction d'une recommandation de la Commission Centrale d'Arbitrage (texte à venir) pour privilégier l'utilisation d'autres moyens sonores adaptés, pour les compétitions de plus de 30 bateaux ou nécessitant une ligne de départ de plus de 0,1 Mn (environ 180 mètres). <p>Le Bureau Exécutif demande à la Commission Centrale d'Arbitrage d'étudier les différentes solutions techniques pouvant être proposées, afin de remplacer à terme l'utilisation des armes à feu pour les procédures des comités de course.</p>
7.3	Prescriptions de la FFVoile aux RCV 2013 – 2016
Décision 30	► Le Bureau Exécutif valide l'ensemble des propositions de prescriptions de la FFVoile aux RCV comme précisées en annexe 6 jointes.
7.4	Journée de présentation des RCV 2013 – 2016 aux arbitres
Info	▷ Information donnée au Bureau Exécutif sur l'organisation en janvier 2013 de la journée de présentation des nouvelles RCV aux arbitres.
8	RELATIONS INTERNATIONALES
8.1	Epreuves internationales
Décision 31	<p>► Le Bureau Exécutif donne son accord pour les épreuves suivantes :</p> <p>Championnat d'Europe 18 pieds à Carnac du 14 au 19 juin 2013 Championnat d'Europe Jeunes et Senior RS:X à Brest du 1^{er} au 7 juillet 2013 Championnat d'Europe Jeunes et Master d'Europe à Brest du 16 au 26 juillet 2013 Championnat d'Europe OK Dinghy à Carnac du 20 au 26 juillet 2013 Championnat d'Europe de 5.5m JI au Yacht Club de l'Odet du 9 au 17 septembre 2013</p>
8.2	November meeting ISAF
Info	Informations données par le Président